

SICAV L'EPARGNANT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2022

En exécution de la mission qui nous a été confiée et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 , nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV EPARGNANT , qui comprennent le bilan au 31 mars 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Les organes de Direction et d'Administration sont responsables de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la SICAV EPARGNANT au 31 mars 2022, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par SICAV EPARGNANT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV EPARGNANT des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que :

1. La SICAV EPARGNANT détient 10,14% des emprunts obligataires émis par la banque UIB. Ce taux dépasse le plafond autorisé (fixé à 10%) par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
2. Nous n'avons pas pu vérifier la conformité des placements monétaires de la SICAV EPARGNANT par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en l'absence de communication d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'État, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'État.

Tunis, le 30 avril 2022

Le Commissaire aux Comptes:

Fathi Saidi

BILAN ARRETE AU 31 MARS 2022

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/03/2022	31/03/2021	31/12/2021
Portefeuille-titres	4	199 874 611	195 726 144	187 356 741
Obligations et valeurs assimilées		189 736 029	182 520 172	187 356 741
Titres OPCVM		10 138 582	13 205 972,12	0
Placements monétaires et disponibilités		36 681 588	68 932 065	27 566 251
Placements monétaires	5	16 741 271	63 524 281	4 177 564
Disponibilités		19 940 317	5 407 783	23 388 686
Créances d'exploitation	6	246 326	494 761	252 395
TOTAL ACTIF		236 802 526	265 152 969	215 175 387
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	383 139	390 189	434 521
Autres créditeurs divers	8	53 548	52 311	29 172
TOTAL PASSIF		436 687	442 500	463 693
ACTIF NET				
Capital	9	221 815 639	248 223 637	203 770 317
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		11 886 261	13 521 704	2 976
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 663 938	2 965 128	10 938 401
Sommes distribuables de l'exercice en cours				
ACTIF NET		236 365 839	264 710 469	214 711 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		236 802 526	265 152 969	215 175 387

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	2 724 056	2 361 359	11 021 647
Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 724 056	2 361 359	11 021 647
Revenus des placements monétaires	11	583 053	980 906	3 688 403
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 307 109	3 342 264	14 710 050
Charges de gestion des placements	12	(330 490)	(300 937)	(1 309 032)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 976 619	3 041 328	13 401 019
Autres produits		17 827	10 126	41 935
Autres charges	13	(66 928)	(73 643)	(292 266)
Contribution Sociale de Solidarité		-	-	(200)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 927 519	2 977 811	13 150 487
Régularisation du résultat d'exploitation		(263 580)	(12 683)	(2 212 087)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 663 938	2 965 128	10 938 401
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		263 580	12 683	2 212 087
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		243 445	181 987	36 300
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		189	269 908	663 495
Frais de négociation de titres		(10 906)	(15 542)	(43 990)
RESULTAT DE LA PERIODE		3 160 246	3 414 164	13 806 292

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	3 160 246	3 414 164	13 806 292
Résultat d'exploitation	2 927 519	2 977 811	13 150 487
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	243 445	181 987	36 300
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	189	269 908	663 495
Frais de négociation de titres	(10 906)	(15 542)	(43 990)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-	(12 447 860)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	18 493 900	20 689 746	(27 253 297)
Souscriptions			
- Capital	54 381 575	61 589 938	161 340 774
- Régularisation des sommes non distribuables	315 966	31 955	202 874
- Régularisation des sommes distribuables	2 847 505	3 611 498	3 415 891
Rachats			0
- Capital	(36 784 163)	(41 956 444)	(186 275 485)
- Régularisation des sommes non distribuables	(100 782)	(34 406)	(309 892)
- Régularisation des sommes distribuables	(2 166 201)	(2 552 794)	(5 627 458)
VARIATION DE L'ACTIF NET	21 654 145	24 103 910	(25 894 865)
ACTIF NET			
En début de période	214 711 694	240 606 559	240 606 559
En fin de période	236 365 839	264 710 469	214 711 694
NOMBRE D' ACTIONS			
En début de période	2 050 608	2 302 212	2 302 212
En fin de période	2 227 696	2 500 324	2 050 608
VALEUR LIQUIDATIVE	106,103	105,870	104,706
TAUX DE RENDEMENT	1,33%	1,30%	5,36%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 MARS 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNANT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire et de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 Janvier 1997 à l'initiative de la « STB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 21 décembre 1996.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV L'EPARGNANT bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de « SICAV L'EPARGNANT » est confiée à la société « STB FINANCE », le dépositaire étant la « STB ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2022, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Évaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2022, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société détient au 31 mars 2022 :

- Une ligne de la BTA « juillet 2032 ». Elle est valorisée aussi à la valeur actuelle sur la base de la courbe de taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données, présentées comparativement dans les états financiers arrêtés au 31 mars 2022.

3.3-Évaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Évaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Traitement des opérations de pension livrée

• Titres mis en pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

• Titres reçus en pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. la valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 199.874.611 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2022	% Actif net
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>		182 131 519	189 736 029	80,27%
Obligations de sociétés		61 193 965	63 419 407	26,83%
AB SUB 2010	30 000	798 900	825 249	0,35%
AB SUB 2010	20 000	532 600	550 166	0,23%
AMENBANK 2009 A	20 000	399 200	407 879	0,17%
AMENBANK A 2008	15 000	199 935	208 879	0,09%
AMENBANK B 2008	25 000	875 000	917 153	0,39%
AMENBANK2009 B	30 000	598 800	615 755	0,26%
AMENBANK 2017 SUB A	50 000	960 392	1 051 188	0,44%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 065 700	0,45%
AIL 2015-1 B	15 000	300 000	312 233	0,13%
ATBSUB2009 B1	10 000	300 000	311 806	0,13%
ATL SUB 2017	7 000	420 000	432 072	0,18%
ATL SUB 2017	5 000	300 000	308 623	0,13%
ATL 2015-1 C	30 000	600 000	626 944	0,27%
ATL 2016-1 C	30 000	1 200 000	1 256 462	0,53%
ATL 2017-1 C	20 000	800 000	802 188	0,34%
ATL 2017-1 C	30 000	1 200 000	1 203 282	0,51%
ATTIJARI BANK SUB 2015	50 000	1 000 000	1 024 986	0,43%
ATTIJARIBANK SUB 2017 A	3 000	60 000	62 958	0,03%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	30 000	1 200 000	1 250 959	0,53%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	20 000	400 000	423 456	0,18%
ATTIJARI:LEASING 2016-2	3 000	120 000	120 578	0,05%
ATTIJARI/LEASING 2015-1	7 000	140 000	148 209	0,06%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	208 493	0,09%
ATTIJARI.LEASING 2016-1	5 000	200 000	208 493	0,09%
BH 2009 A	20 000	460 000	466 395	0,20%
BH SUB 2015 B	50 000	1 000 000	1 050 301	0,44%
BH SUB 2016-1 B	50 000	2 000 000	2 108 164	0,89%
BH SUB 2015 B	50 000	961 151	1 044 128	0,44%
BH F SUB 2019-1 C	10 000	800 000	800 903	0,34%
BH V SUB 2019-1 C	10 000	800 000	800 776	0,34%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 062 368	0,45%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	423 290	0,18%

BH SUB 2019/1 B F	15 000	1 500 000	1 501 677	0,64%
BH SUB 2021-2	20 000	2 000 000	2 065 021	0,87%
BNA SUB-2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 042 121	0,44%
BNA 2009 SUB	28 000	558 880	582 561	0,25%
BNA SUB 2017-1 B	50 000	3 000 000	3 153 399	1,33%
BNA SUB A 2018-1	10 000	400 000	416 853	0,18%
BNA SUB A 2018-1	15 000	600 000	625 279	0,26%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	312 639	0,13%
BNA SUB A 2018-1	7 500	300 000	312 639	0,13%
BTE 2011 B	10 000	500 000	503 425	0,21%
BTE 2016 B	50 000	2 000 000	2 021 512	0,86%
BTK 2009 C	10 000	199 600	200 618	0,08%
CIL 2017-1	5 000	100 000	104 614	0,04%
CIL 2017-1	2 000	40 000	41 846	0,02%
HL 2015-1 B	20 000	400 000	423 055	0,18%
HL 2015-2 B	40 000	800 000	800 413	0,34%
HL 2016-2 B	5 000	200 000	204 233	0,09%
HL 2017-1 B	20 000	800 000	806 745	0,34%
HL SUB 2015-1	10 000	200 000	204 374	0,09%
HL 2017-2 B	30 000	1 800 000	1 881 760	0,80%
HL 2017-2 B	2 842	170 520	178 265	0,08%
HL 2015-2 B	2 000	39 880	39 902	0,02%
HL 2016-2 B	5 000	200 000	204 233	0,09%
HL 2017-03 B	20 000	1 200 000	1 213 887	0,51%
HL 2017-1 B	20 000	800 000	806 745	0,34%
MEUBLATEX 2015 B	9 000	360 000	376 971	0,16%
MEUBLATEX 2015 B	1 000	39 920	41 836	0,02%
MEUBLATEX2015 C	1 000	39 920	41 836	0,02%
STB 2008/2	50 000	937 500	942 976	0,40%
STB 2008/2	20 000	381 600	383 537	0,16%
STB 2020-1 C FIXE	50 000	5 000 000	5 420 712	2,29%
STB SUB-2019/1 A F	3 321	203 245	208 392	0,09%
STB 2008/2	8 000	145 500	146 549	0,06%
STB 2010/1 CB	10 000	188 622	188 898	0,08%
STBSUB 2021-1 D	33 599	3 359 900	3 400 524	1,44%
TL 2015-1 B	30 000	600 000	633 035	0,27%
TL 2015-2	20 000	400 000	401 835	0,17%
TL 2015-2	10 000	200 000	200 917	0,09%
TL 2016-1 B	30 000	1 200 000	1 273 381	0,54%
TL SUB 2015 B	20 000	400 000	419 047	0,18%
TL SUB 2016	20 000	800 000	804 129	0,34%
TL 2017-1 B	10 000	600 000	630 465	0,27%
TL 2015-1 B	2 000	40 000	42 202	0,02%
TL 2017-1 CA TF	3 000	60 000	62 949	0,03%
TL SUB 2015 B	2 750	55 000	57 619	0,02%
UIB 2009-1 B	40 000	798 400	823 135	0,35%
UIB 2009-1 C	20 000	800 000	826 362	0,35%

UIB 2011-1 B	20 000	1 000 000	1 029 964	0,44%
UIB SUB 2015 B	20 000	400 000	418 805	0,18%
UIB SUB 2015 B	10 000	200 000	209 403	0,09%
UIB SUB 2016	40 000	1 600 000	1 622 093	0,69%
UIB SUB 2016	25 000	1 000 000	1 013 808	0,43%
UIB 2012-1 C	5 000	49 500	50 172	0,02%
Obligations de L'Etat		61 953 125	64 364 909	27,23%
EMPRUNT NATIONAL 2014 C	55 000	2 053 125	2 137 089	0,90%
EMPRUNT NATIONAL 2021 B	70 000	7 000 000	7 368 587	3,12%
EMPRUNT NATIONAL 2021 C	20 000	20 000 000	21 065 074	8,91%
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 C	10 000	10 000 000	10 423 299	4,41%
EMPRUNT NATIONAL 2-2021 B	90 000	9 000 000	9 376 688	3,97%
EMPRUNT NATIONAL 3-2021 B	25 000	2 500 000	2 564 614	1,09%
EMPRUNT NATIONAL 1-2022 C	114 000	11 400 000	11 429 559	4,84%
Bons du trésor assimilables		58 984 429	61 951 713	26,21%
BTA 04-2024	17 700	17 084 100	18 385 081	7,78%
BTA 03-2026	7 000	6 790 000	6 930 469	2,93%
BTA 01-2024	3 000	2 880 000	3 000 899	1,27%
BTA 08-2022	12 200	11 789 449	12 530 814	5,30%
BTA 10-2026	9 000	8 727 000	9 089 250	3,85%
BTA 03-2027	10 000	9 140 000	9 286 685	3,93%
BTA 07-2032	3 000	2 573 880	2 728 516	1,15%
Titres OPCVM		10 000 070	10 138 582	4,29%
-				
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	62 214	8 000 036	8 113 950	3,43%
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	18 316	2 000 034	2 024 632	0,86%
TOTAL		192 131 589	199 874 611	84,56%
Pourcentage par rapport à l'actif				84,41%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2022 à D : 16.741.271 se détaillant comme suit :

	Coût d'acquisition	Valeur 31/03/2022	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>	16 477 689	16 741 271	7,08%
Certificat de dépôt AIL au 23/05/2022 (au taux de 8,80%) 370 jours	4 000 000	4 247 964	1,80%
Certificat de dépôt STB au 03/04/2022 (au taux de 8,05%) 10 jours	12 477 689	12 493 307	5,29%
TOTAL	16 477 689	16 741 271	7,08%
Pourcentage par rapport à l'actif			7,07%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à D : 246.326 contre D : 494.761 au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Retenues à la source sur BTA	1 804	181 089	2 527
Retenues à la source sur obligations	84 119	153 268	89 464
Autres (*)	160 404	160 404	160 404
Total	246 326	494 761	252 395

(*): Il s'agit de la charge TCL à récupérer de la société STB MANAGER, l'ancien gestionnaire de la SICAV.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à D : 383.139 contre D : 390.189 au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Gestionnaire	92 070	78 194	89 731
Dépositaire	57 258	62 007	106 713
Commission de distribution	233 810	249 988	238 077
Total	383 139	390 189	434 521

Note 8 : Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2022 à D :53.548 contre D : 52.311 au 31/03/2021 et se détaille comme suit :

	<u>31/03/2022</u>	<u>31/03/2021</u>	<u>31/12/2021</u>
Conseil du Marché Financier (CMF)	20 468	22 564	19 898
Retenue à la source	30 096	22 877	8 143
Autres (TCL)	2 984	6 870	1 131
Total	53 548	52 311	29 172

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier Janvier au 31 Mars 2022, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2021

Montant	203 770 317
Nombre de titres	2 050 608
Nombre d'actionnaires	2 681

Souscriptions réalisées

Montant	54 381 575
Nombre de titres émis	547 258
Nombre d'actionnaires nouveaux	42

Rachats effectués

Montant	(36 784 163)
Nombre de titres rachetés	(370 170)
Nombre d'actionnaires sortants	(82)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	243 445
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	189
Régularisation des sommes non distribuables	215 184

Frais de négociations de titres (10 906)

Capital au 31-03-2022

Montant 221 815 639
 Nombre de titres 2 227 696
 Nombre d'actionnaires 2 641

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 à D : 2.724.056 contre D : 2.361.359 pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
<u>Revenus des obligations</u>	<u>1 057 840</u>	<u>1 222 353</u>	<u>4 804 934</u>
- Intérêts	1 057 840	1 222 353	4 804 934
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>665 360</u>
- Dividendes	-	-	665 360
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>1 666 217</u>	<u>1 139 006</u>	<u>5 551 354</u>
- Intérêts (BTA et emprunt national)	1 666 217	1 139 006	5 551 354
TOTAL	2 724 056	2 361 359	11 021 647

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 à D : 583.053 contre D : 980.906 pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Intérêts des prises en pension livrée	-	96 667	1 094 567
Intérêts des comptes à terme	-	456 900	809 745
Intérêts des certificats de dépôt	583 053	427 339	1 784 091
TOTAL	583 053	980 906	3 688 403

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 à D : 330.490 contre D : 300.937 pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Rémunération du gestionnaire	242 281	203 230	924 523
Rémunération du dépositaire	44 105	48 853	192 254
Commission de distribution	44 105	48 853	192 254
TOTAL	330 490	300 937	1 309 032

Note 13 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01/2022 au 31/03/2022 à D : 66.928 contre D : 73.643 pour la période allant du 01/01/2021 au 31/03/2021 se détaillant ainsi :

	<i>Période du 01/01 au 31/03/2022</i>	<i>Période du 01/01 au 31/03/2021</i>	<i>Année 2021</i>
Redevance CMF	58 806	65 138	256 339
TCL	8 121	8 497	35 764
Autres	1	8	163
TOTAL	66 928	73 643	292 266

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

La gestion de la "SICAV L'EPARGNANT" est confiée à la société STB FINANCE à partir du 16 juillet 2020 en remplacement de la société « STB MANAGER ». STB FINANCE est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en TTC de 0,312% l'an, calculé sur la base de l'actif net. Cette rémunération a été ramenée à 0,412% TTC l'an depuis le 01/07/2021 conformément aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 23/03/2021. Les honoraires du commissaire aux comptes sont supportés par le gestionnaire.

La "STB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres, sa rémunération en TTC est égale à 0,075% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Par ailleurs, la STB est chargée de la distribution de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération en TTC de 0,075% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.